

XIV.

Les jansénistes reprennent les armes. — Affaire de l'Université d'Angers. — Pamphlets du P. Quesnel contre la Cour romaine. — Mécontentement de Louis XIV. — Port-Royal menacé. — Fuite de M. Arnauld. — Mort de M. de Sacy : ses funérailles scandalisent Nicole. — Mort de la Mère Angélique de Saint-Jean. — Partialité des jansénistes à l'égard de M. de Harlay. — M. de Noailles archevêque de Paris. — Il favorise nos Messieurs. — Exploits des novateurs dans le chapitre de Paris. — Les *Nouvelles remarques*, le *Problème ecclésiastique*. — Encore le chapitre de Paris : l'affaire des Reliques. — Santeuil au saint Désert. — Le cas de conscience. — Découverte des projets et de l'organisation des jansénistes. — Analogie avec l'organisation des francs-maçons. — Bulle *Vineam Domini*. — Refus des religieuses de la recevoir sans restriction. — Influence politique du jansénisme en France. — La catastrophe approche. — Les prophètes de malheur. — Dispersion des religieuses de Port-Royal et démolition du monastère. — Représailles sanglantes des jansénistes révolu'ionnaires.

Les jansénistes avaient joué le Pape, le Roi, et tous les défenseurs de l'orthodoxie ; ils crurent les avoir désarmés. Ils déchirèrent les premiers le traité de paix et déployèrent au grand jour leur drapeau qu'ils avaient caché un instant, par ruse de guerre, mais qu'ils n'avaient jamais renié. Quelques-uns cependant, les politiques, auraient voulu que Port-Royal profitât de l'accommodement pour étendre sans éclat et sans bruit le règne de la morale sévère. Le Camus écrivait à l'abbé de Pontchâteau : « Votre sainte famille m'est souvent présente devant Dieu : rien ne la pourra tirer d'affaire qu'un grand silence et oubli du monde. » Les Messieurs étaient trop éloquents pour se taire, et trop persuadés de leur mission divine pour garder sous le boisseau la lumière que Jansénius et Saint-Cyran avait mise en leurs mains. Comme il convenait, ce fut un membre de l'éloquente famille qui d'abord éleva la voix.

Henri Arnauld, évêque d'Angers, un des quatre prélats qui avaient affirmé à Clément IX que leur signature du formulaire était conforme aux constitutions apostoliques, publia, en 1676, une ordonnance par laquelle il défendait à l'Université de sa ville épiscopale d'exiger, sans distinguer le fait du droit, le serment sur les cinq propositions. Il prétendait que le serment pur et simple troublait la paix de l'Église, uniquement fondée sur cette distinction reconnue et approuvée par le Souverain Pontife. L'Université, qui ne s'était point laissé envahir par les doctrines jansénistes, protesta contre le Mandement de l'évêque parjure. Un arrêt du Conseil d'État rendu au camp de Ninove, où le roi était alors, donna raison à l'Université. La Faculté de théologie décida que personne ne serait admis dans son sein et ne soutiendrait des thèses, qu'il n'eût signé le formulaire suivant l'usage pratiqué en Sorbonne, et que ceux qui avaient pris les degrés depuis 1668 seraient obligés de le souscrire dans un mois, s'ils ne l'avaient pas encore fait. Deux chanoines réguliers, un prêtre séculier des *plus mutins* et six curés de campagne, qui étaient docteurs et fort attachés à leur évêque, s'opposèrent seuls à cette conclusion ; elle fut énergiquement maintenue. Cent soixante-deux étudiants en théologie signèrent le Formulaire ; seize refusèrent, dont treize étaient élèves d'une communauté qui s'était formée depuis peu dans la ville, sans lettres patentes, et que le Gouverneur eut ordre de dissiper, ainsi qu'une autre communauté établie à la Flèche. C'étaient deux succursales de Port-Royal. « L'Université d'Angers, dit un historien, eut la gloire de demeurer inviolablement liée au pape et au corps des pasteurs dans les temps les plus difficiles... Il n'y en a point aujourd'hui dans le royaume dont la foi soit plus pure ou qui soit plus constamment attachée à l'Église et au centre de l'unité (1). » Aussi les jansénistes affirment que la Faculté de théologie de cette ville était la *plus ignorante qui fût dans le monde chrétien* (2). Puisse la nouvelle Université catholique d'Angers acquérir la célébrité de sa sœur aînée, retrouver ses nombreux élèves, et mériter comme elle, par l'éclat de son attachement aux pures doctrines, les stupides colères des ennemis de l'Église !

1. *Mémoires chronologiques*, tom. III, p. 122.

2. *Lettres d'Eusèbe Philatète à M. François Morénas*, p. 305.

Mieux encore que l'évêque d'Angers, le P. Quesnel nous fait connaître quels sentiments de soumission envers Rome animaient les jansénistes à cette époque.

Plusieurs Facultés de théologie avaient condamné un petit livre intitulé : *Les avis salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets*, où, sous prétexte de régler le culte de la Sainte Vierge, on le ruinait complètement. Un décret du Saint-Office le proscrivit en même temps que les Notes du Père de l'Oratoire sur saint Léon. Dès que cette condamnation lui est connue, Quesnel prend feu ; il en fait un Commentaire où il retrouve le langage furibond de Luther pour outrager le Souverain Pontife, les congrégations romaines et vilipender l'autorité du Saint-Siège. Ce n'est point un décret, selon lui, mais un libelle diffamatoire, contraire à la loi de Dieu et aux bonnes mœurs, plein de faussetés et d'impostures. Il trouve que *c'est une chose intolérable, une insolence insupportable* que des cardinaux défendent à tout le monde de retenir les livres qu'ils condamnent ; que c'est un renversement horrible que de préférer un petit moine appelé inquisiteur aux successeurs des apôtres et aux vicaires de Jésus-Christ, et qu'une congrégation de moines, *présidée par un prêtre ou un clerc habillé de rouge*, ait la hardiesse de menacer, de punir les évêques et les rois mêmes. Après avoir ainsi commenté le Décret de l'*index*, Quesnel écrivit une lettre au pape Clément X et une histoire de la censure : ces deux livres n'avaient rien à envier au premier. « Que mon ouvrage, dit-il dans l'un, ait été condamné dans un jugement où je ne voudrais pas même qu'il eût été approuvé, c'est ce qui est bien plus honteux pour le Saint-Siège. » Et dans l'autre : « Je sais bien que cela ne sera pas agréable à Rome : *mais il est bon de leur montrer les dents* (1). »

Louis XIV trouva mauvais ce que le P. Quesnel trouvait bon et empêcha ces Messieurs de montrer les dents. « Ayant appris que le docteur Arnauld et sa suite logeaient toujours à l'hôtel de Longueville, qui devenait la retraite de la cabale, ce qui lui parut avoir un méchant air, il pria assez sérieusement le prince de Condé de dire à la duchesse, sa sœur, que cette retraite et cette assemblée de gens de parti, qu'elle tenait en son hôtel,

1. *Mémoires chronologiques*, p. 126.

lui déplaisaient fort, qu'il n'avait pas voulu en faire du bruit à sa considération, mais qu'il lui dit qu'il ne voulait plus que cela se fit, parce qu'il paraissait en cette conduite un trop grand air de cabale. La duchesse alla dès le lendemain à Saint-Germain, sans consulter le prince son frère, pour se justifier auprès du roi, et, sans parler d'Arnauld ni des autres du parti qu'elle logeait, elle lui demanda permission de faire des assemblées de gens de bien comme l'abbé Bossuet, madame de Lamoignon, madame de Miramion et d'autres personnes, non suspectes, pour les bonnes œuvres. Le roi qui vit bien qu'elle voulait le surprendre, lui répondit sèchement : « Point d'assemblées, Madame, s'il vous plaît, je vous en prie (1). » Madame de Longueville fut désormais plus prudente, mais elle continua à loger ses illustres amis et à les couvrir de son égide. Ceux-ci voulurent recommencer à *écrire fortement contre les abus*. Arnauld et Nicole concertèrent avec MM. de Rochecouart, évêque d'Arras, et de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, une lettre au pape Innocent XI, *pour lui dénoncer les maximes d'une morale abominable que les casuistes ne cessaient de reproduire*. Il était manifeste que, sous prétexte de maintenir la pureté de la morale, on cherchait à renouveler les luttes passées. M. de Pomponne, le secrétaire d'État qui avait succédé à M. de Lyonne, était fils d'Arnauld d'Andilly. Il écrivit à son oncle, le docteur, que le roi n'était pas content de sa conduite. Malgré cet avertissement, M. Arnauld ne put se résoudre à garder le silence. Mallet, chanoine et archidiacre de Rouen, avait attaqué la *Traduction française* (et janséniste) *du Nouveau Testament de Mons* ; le docteur écrivit contre le chanoine une Requête adressée à Louis XIV. A l'hôtel de Longueville, on trouva la pièce admirable et digne de l'auteur. On la fit imprimer, afin de la répandre dans le public au moment qu'elle serait présentée. Mais le roi, sous les yeux duquel on avait placé une copie de la Requête, déclara en plein Conseil que celui qui s'en chargerait serait sur-le-champ envoyé à la Bastille. Madame de Longueville avertit son commensal, qui renonça à publier sa Requête, et surtout à l'offrir au roi. C'était pourtant une belle occasion d'être mis en prison pour la Vérité. L'intrépide docteur,

1. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 504.

au lieu de courir après les chaînes que M. de Sacy avait illustrées, se contenta de baiser avec résignation la main divine qui le frappait et à jouir de son opulente et sainte retraite.

Madame de Longueville avait quitté son grand hôtel pour se loger au faubourg Saint-Jacques, où tous ses amis la suivirent. L'affaire de la Régale était survenue ; les Messieurs soutenaient les évêques d'Aleth et de Pamiers dans leur résistance aux prétentions royales, ce qui les rendait de plus en plus antipathiques à Louis XIV. Il dit un jour à M. Vialart, évêque de Chalons, qui prenait leur défense : *Les jansénistes sont des esprits inquiets, des brouillons qui ne cherchent que les occasions de remuer et de faire du bruit.* Dans une autre occasion, il dit encore qu'il ne trouvait plus que les jansénistes sur son chemin, qu'il voulait enfin étouffer cette cabale et qu'il serait en cela plus jésuite que les jésuites mêmes. Tout annonçait que l'orage allait fondre sur la secte ; il éclata à la mort de madame de Longueville, que le roi ménageait (1679). Le salon de l'opposition fut d'abord fermé ; l'hôtel de la duchesse dut même rester vide : il fut enjoint à M. Arnauld de ne point tenir d'assemblées chez lui, et de ne point souffrir qu'on en tint. « Quelque accoutumé qu'il fût à la calomnie, depuis quarante ans que la *superstition, l'ignorance et l'envie* avaient conjuré contre son repos, il ne put voir sans émotion qu'on eut inspiré au roi des défiances sur sa fidélité, et qu'on l'eût fait regarder comme un homme d'intrigue et de cabale (1). » Plein d'indignation, il écrivit à M. de Pomponne une longue lettre justificative destinée à être montrée en haut lieu.

On suppose, y disait-il, qu'il y a dans la France un parti de nouveaux hérétiques qu'on n'a pu encore détruire, et qui serait capable de faire de grands maux à la Religion et à l'État, si on n'empêchait qu'il ne se fortifiât ; et on veut que je sois un des principaux chefs de ce malheureux parti... Si on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais sentiments contre la foi, de soutenir une nouvelle hérésie, et d'employer divers moyens pour la répandre partout, que ne nous fait-on notre procès dans les formes ?

1. *Vie de Messire Antoine Arnauld*, t. II, p. 103.

Ainsi, malgré les bulles d'Urbain VIII, d'Innocent X, d'Alexandre VII, de Clément IX, qui flétrissent le jansénisme ; malgré les déclarations des Assemblées générales du clergé et du roi de France qui dénoncent le jansénisme à tous les évêques du royaume ; malgré le décret de la Sorbonne qui exclut le docteur Arnauld du sein de la Faculté de théologie, le docteur Arnauld soutient qu'il n'y a pas de jansénistes ; et il affirme qu'on ne saurait les convaincre, lui et ses amis, de sentiments contre la Foi, malgré le jugement solennel de Rome, plusieurs fois rendu et proclamé dans toutes les formes. En vérité, on n'est pas plus impudent. On comprend pourquoi M. de Pomponne n'osa pas communiquer cette lettre à son maître ; on comprend aussi que M. Sainte-Beuve, impatienté de cet entêtement d'Arnauld, ait lâché le mot : *C'est bête* (1). On est quelquefois impartial envers ses meilleurs amis.

Le foyer persistant du jansénisme était toujours à Port-Royal des Champs, qui gardait avec fidélité les reliques, la mémoire, la doctrine et les traditions des saints des temps nouveaux. « C'était de là, pour employer le style allégorique de nos humbles Messieurs, c'était de là que Paul annonçait à toute la terre la gloire de la Grâce ; que Jean en imprimait la loi dans tous les cœurs ; que Jude confondait tous les faux prophètes ; que Pierre établissait ses plus légitimes droits, sans oublier ce qu'il devait à ses frères (2). » La destruction de ce monastère fut donc résolue : on y procéda lentement et par degrés au milieu des protestations, des requêtes, des gémissements, des cris de colère et des malédictions des disciples de saint Augustin, aux yeux desquels la ruine de Jérusalem n'était qu'une faible image de celle de la cité sainte de la Grâce. Leurs hyperboliques autant qu'insipides lamentations feraient croire à de noires iniquités, à des horreurs révoltantes, à des cruautés sans nom, à de véritables *dragonnades*. Cependant, lorsqu'on regarde, non plus sur le théâtre où Port-Royal, pour attendrir le public crédule, déroule ses infortunes avec une pompe menteuse, mais dans l'intimité et la réalité de l'histoire, on se rassure : tout l'appareil lugubre qui nous

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tom. III, p. 94.

2. *Troisième gémissement d'une âme*, p. 25.

épouvantait s'évanouit ; on rit même quand on aperçoit Santeuil folâtrant avec les solitaires et les religieuses sous ces cloîtres qu'on s'attendait à trouver remplis de scènes de violence ; on se réjouit de n'avoir pas été trompé par les récits fantastiques des victimes et de n'avoir pas maudit avec elles des tyrans imaginaires.

Le premier indice qu'on eut à Port-Royal des desseins arrêtés pour l'écraser dans sa prospérité renaissante fut une visite que l'archevêque de Paris — c'était M. de Harlay depuis 1670 — y fit faire par l'abbé Fromageau, vice-gérant de l'officialité. Selon l'usage, la mère Angélique écrivit le récit de cette visite. J'extrais de sa narration le passage suivant, qui nous montrera que les *plumes véridiques* des saintes filles savent déguiser la vérité.

« Insistant sur la tristesse du lieu et sur ce que le Désert était si affreux à voir qu'il semblait qu'on eût voulu y enterrer la maison, l'abbé insinua « que néanmoins la bonne compagnie rendait tous les lieux agréables, et qu'il y avait eu depuis longtemps, en celui-ci, beaucoup de personnes d'un mérite extraordinaire. » — Je lui dis en passant qu'on avait fort augmenté le nombre dans les récits que l'on en faisait et que, pour moi, je n'y avais jamais vu plus de cinq ou six ecclésiastiques (les journaux manuscrits de l'abbaye renfermaient cependant en ces années mêmes le nom de *soixante-seize* ecclésiastiques). Il répliqua qu'il parlait, en général, de tant d'habiles gens, ecclésiastiques ou laïques, qui étaient ici, parce qu'on ne les démêlait pas. Je lui répondis que je n'en avais connu qu'un seul laïque (les mêmes journaux en comptaient *vingt*), qui était M. Le Maître, que l'on pût désigner ainsi ; que d'autres personnes en petit nombre qui avaient été ici, n'étaient point des personnes d'étude, et qu'ils s'y occupaient dans des emplois ou de piété ou de charité, en servant la maison en diverses choses... »

« Je ne puis m'empêcher, en cet endroit, dit M. Sainte-Beuve, d'observer que la mère Angélique, *sans altérer la vérité*, et en se tenant sur la défensive selon son droit, à la fois par prudence et par humilité *diminue pourtant*, en fait, l'importance de la réunion de Messieurs de Port-Royal. Certes, les jours de fête et dans les saints temps, dans le Carême, à Pâques, dans l'octave du Saint-Sacrement, lorsque le Désert conviait tous

ses fidèles, il y avait là un plus grand nombre de personnes d'étude... Mais le propre de ce monde de Port-Royal, de ce qu'on appelle vaguement ces Messieurs, c'est de n'être ni une société, ni une congrégation, ni quelque chose d'organisé et de saisissable. Laissez les faire : ils arrivent de tous les côtes, ils s'assemblent et se rallient d'eux-mêmes sans bruit, ils refont leur ruche ; mais à la première menace, au moindre signe d'orage, ils se dissipent, ils sont rentrés chacun dans leur ombre, et l'on ne trouve plus rien (1). » — C'est toujours le jeu de gobelets.

Huit jours après la visite de l'abbé Fromageau, le mercredi 17 mai 1679, l'archevêque se rendit lui-même à Port-Royal et, avec une politesse parfaite, il défendit aux religieuses, de la part du roi, de recevoir de nouvelles postulantes jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à cinquante professes de chœur, leur ordonna de renvoyer les postulantes actuelles ainsi que leurs pensionnaires ; enfin, il pria M. de Sacy et les autres ecclésiastiques de quitter sans retard le Désert. Le même jour, après le départ de M. de Harlay, entre cinq et six heures du soir, mourut une religieuse, sœur Françoise Le Camus de Buloyer de Romainville. Le lendemain, le corps étant sur le bord de la fosse, la mère Angélique lui mit entre les mains jointes sur la poitrine, une requête au *grand pasteur des brebis que Dieu a ressuscité d'entre les morts*.

Nous en appelons à votre tribunal, Seigneur Jésus ! Les juges de la terre ferment l'accès aux plus justes plaintes, parce qu'ils veulent faire l'injustice sans contradiction : mais vous êtes vous-même notre justice, et vous nous rendez et justice et miséricorde. Conservez-nous dans votre vérité, et nous rendez inébranlables dans l'union de la charité. Ame favorisée, qu'une providence de Dieu si particulière vient de délivrer si heureusement du filet des chasseurs, bénissez sa bonté et lui témoignez votre reconnaissance en le priant d'étendre sa miséricorde sur toute cette famille à laquelle il nous avait unie. Qu'il ne la laisse pas sans conduite, et qu'il lui conserve des pasteurs prudents et fidèles pour l'empêcher de s'égarer dans ce temps d'obscurité, afin que ceux qui s'efforcent de tendre des pièges aux âmes qui volent, n'aient pas le pouvoir d'en arrêter aucune pour l'empêcher de s'élever jusques à Dieu et d'y demeurer éternellement unie.

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tom. v, p. 164.

Quarante jours après, on mit une autre requête dans la fosse en forme de *relief d'appel* :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous, abbesse, prieure et religieuses de Port-Royal, voulant relever, selon les formes ordinaires, dans les quarante jours, l'appel que nous interjetâmes le 18 du mois passé au grand pasteur et au souverain juge, Jésus-Christ, etc.

Ces vierges folles poussaient le *procédé parlementaire* jusqu'au burlesque et même à la profanation. Au dehors, leurs amis ne montraient ni plus de goût, ni plus de mesure; un d'eux comparait la sainte maison à la chaste Suzanne accusée par des témoins iniques et il s'écriait :

Ah! vous l'aviez prédit, Seigneur: *l'iniquité est sortie de la ville de Babylone par des anciens qui étaient juges...* Ils parlent et ils sont crus; Suzanne jette un grand cri, mais elle n'est point écoutée; les siens et ceux qui la connaissent répandent des larmes impuissantes et stériles; plusieurs de vos serviteurs, frappés d'une accusation si atroce, peuvent concilier avec peine ce qu'ils entendent avec ce qu'ils ont su de Suzanne jusqu'à ce jour; mais l'autorité des accusateurs l'emporte; la foule ou aveugle ou prévenue juge sans discussions. Hélas! et Daniel ne paraît pas encore pour découvrir à tout le peuple la contradiction des témoins injustes (1).

Bien loin de paraître, Daniel (M. Arnauld) quittait la France le 17 juin 1679; un carrosse atteté de six chevaux emportait rapidement le prophète sur la route de Mons. L'*admirable* docteur n'était plus ce *jeune lionceau* dont M. Fontaine célébrait l'intrépide courage. Agé de soixante-huit ans, il n'était plus disposé à défendre la vérité *sans s'effrayer du nombre ni de la force de ceux qu'il prévoyait avoir à combattre*. Il estimait que mettre la frontière entre ses adversaires et lui était une sage précaution. D'ailleurs, il pensait, comme M. de Sacy, que *l'ordre de l'Évangile du fils de Dieu, et l'exemple des saints nous ont appris qu'il fallait aller aux souffrances en fuyant* (2).

Avant de partir, M. Arnauld avait averti la mère Angélique

1. *Troisième gémissement*, p. 25.

2. Fontaine, *Mémoires*, tom. IV, p. 27.

de son dessein et lui avait conseillé d'écrire au pape Innocent XI. — *Un pape vertueux et éclairé, qui faisait cas de la piété et des lumières de M. Arnauld.* — L'abbesse de Port-Royal composa une épître digne de la renommée de la maison et dépêcha un courrier, M. de Pontchâteau, pour la remettre au Souverain Pontife. « On nous condamne sans nous accuser de quoi que ce soit »; telle était la grande plainte de la révérende mère. Madame l'abbesse n'était pas sincère: elle savait très-bien et on savait très-bien de quoi on les accusait, elle et ses religieuses. M. Grenet, curé de Saint-Benoit, église collégiale de Paris, nommé supérieur du monastère des Champs par M. de Péréfixe, eut avec M. de Harlay, dans les circonstances présentes, plusieurs conversations qu'il rapportait soigneusement à Port-Royal et que la mère Angélique écrivait non moins soigneusement. Dans l'une d'elles l'archevêque dit ;

Que depuis longtemps cette maison avait été sous la conduite de personnes qui n'avaient point eu de dépendance ni de relation à leur supérieur et à leur archevêque; qu'ils avaient soustrait les religieuses de son obéissance, et les avaient rendues tellement attachées à leurs sentiments, qu'elles ne voulaient plus écouter ni suivre d'autres voix... qu'il avait fallu que l'ordre public leur cédât par condescendance (en 1669), et qu'au lieu de reconnaître la grâce qu'on leur faisait, elles s'étaient vantées d'avoir forcé l'ordre public de leur céder; qu'on avait enseigné des maximes qui tendaient à rendre les inférieurs indépendants d'autre jugement que du leur, et que cela paraissait principalement dans les Apologies qu'on avait publiées pour les religieuses.

Ces entretiens ne laissaient aucun doute sur les projets de M. de Harlay. D'ailleurs, une dévote du parti, madame de Saint-Loup, sut de bonne source qu'au mois de février 1680 l'archevêque dit à un de ses amis qu'il *allait mettre la cognée à la racine*. On attendait que le Roi, qui était allé au devant de la Dauphine, fût revenu. « Il y a encore, disait le prélat quelques grenouilles qui croassent dans ces marais de Port-Royal, mais il ne faudra qu'un peu de soleil, au retour du roi, pour sécher ces marais et faire mourir les grenouilles. Le jansénisme sera bientôt détruit. » Il ajoutait que « bien qu'il fût âgé, il espérait vivre encore assez pour en voir l'entière destruction. » M. de Harlay se trompait; il mourut en 1695, avant l'entière destruction

de Port-Royal. Aux alarmes que les propos de l'archevêque répandaient dans le saint vallon s'ajoutèrent bientôt les deuils les plus cruels. M. de Sacy fut emporté presque subitement par la fièvre, à Pomponne. Fontaine nous a laissé un récit des funérailles de son ami, où nous voyons éclater d'une manière qui scandalisait même Nicole, toute la dévotion des jansénistes pour leurs saints.

« M. de Sacy avait marqué par son testament, qu'il désirait d'être enterré à Port-Royal des Champs. Il voulut laisser son corps où son cœur avait toujours été, et se joindre après la mort avec les épouses de Jésus-Christ, d'avec qui une violence étrangère l'avait séparé... Ces saintes filles, qui souhaitaient avec tant d'ardeur de posséder ce trésor dont elles connaissaient le prix, ne laissèrent pas d'avoir des alarmes sur ce sujet, et de crainte qu'il ne leur échappât. Elles surent que les animosités n'étaient pas encore éteintes, et... qu'on pensait à ne pas donner les permissions nécessaires pour ce sujet. Ce qui fut cause, comme il fallait que le corps passât par Paris, que quelques dames de considération n'osèrent lui donner, comme elles l'auraient désiré, des marques de leur respect, en envoyant un grand nombre de flambeaux à la porte Saint-Antoine, pour le conduire avec décence au travers de la ville jusqu'à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où on le devait mettre en dépôt jusqu'au lendemain matin. On l'amena donc sourdement à Saint-Jacques, *sans que personne en fût averti*. Les *harangues* des curés qui le déposaient et qui le recevaient, étaient pleines des louanges d'un homme qui y avait été toujours presque aussi sourd pendant sa vie qu'il l'était alors. Tous ses amis (*qu'on avait avertis sans doute*) passèrent auprès de lui une bonne partie du soir. »

Mais « les frayeurs agissaient encore » ; on se décida à porter M. de Sacy à Port-Royal sans attendre le jour.

« On y mena ce corps au travers des glaces et des neiges les plus effroyables du monde, et il n'y eut pas un de ses amis qui comptât comme une fatigue le bonheur de l'accompagner et de le suivre dans ces pénibles chemins. Lorsqu'il fut arrivé aux portes de cette église *pour laquelle* il avait été consacré prêtre, et où il avait offert à Dieu son premier sacrifice, on alla au-devant de lui. On y rendit de grands témoignages à sa sainteté... On le fit ensuite entrer dans l'église, où une centaine de religieuses, plus brillantes de charité que les cierges qu'elles

portaient dans les mains, le reçurent en pleurant, et on le posa au milieu d'une chapelle ardente. »

En attendant l'heure des dernières cérémonies, on résolut de découvrir le cercueil et de revêtir M. de Sacy des habits sacerdotaux, afin de donner aux religieuses la consolation de contempler leur père une dernière fois. Il n'y avait qu'une difficulté, qui était de savoir comment paraîtrait son visage. « Un visage décomposé n'eût pas répondu à la haute idée qu'on avait de la vertu du saint et aurait diminué sa réputation. « Il fallait donc le visiter. » M. Fontaine, madame de Fontpertuis, mademoiselle de Loistre, aidés d'un menuisier se livrèrent à cette vérification, après avoir fermé toutes les portes de l'église. M. Fontaine fut le premier qui passa la main dans la bière. Grâce aux neiges et aux glaces de la saison, le visage fut trouvé intact. « La paix que la mort y faisait régner alors était semblable à celle que la Grâce y avait toujours fait régner pendant sa vie. » M. Fontaine appelle ses amis pour admirer le prodige. Ils parlèrent à M. de Sacy comme s'il les avait écoutés ; ils l'embrassèrent comme s'il eût été sensible à ces témoignages de tendresse. On le revêtit des habits sacerdotaux, on chanta les psaumes ordinaires ; on fit les aspersiones et les encensements, et ensuite on ouvrit les portes du couvent pour le porter au lieu qu'on avait préparé au-dedans pour sa sépulture.

« Nous portâmes ce corps au travers d'une longue haie de saintes religieuses, qui étaient venues le recevoir à leur porte le cierge à la main. Leurs yeux si mortifiés, si accoutumés à se fermer à tout le reste, ne purent, tout mouillés de larmes qu'ils étaient, s'empêcher de s'arrêter sur ce saint corps pendant qu'il passait seulement au travers d'elles, afin de démêler dans ces petits intervalles que nous leur donnions, les traits d'un visage qu'elles ne devaient plus revoir. Elles lui témoignèrent toutes le profond respect qu'elles avaient pour lui, par les inclinations que chacune faisait lorsqu'il passait devant elle ; et lorsqu'enfin il fut au lieu, *les principales s'empresèrent en l'accommodant pour le descendre dans la fosse, de lui donner de saints baisers*, pendant que tout le chœur continuait le chant... »

M. Sainte-Beuve trouve que cette cérémonie funèbre offrit un *grand et profond caractère* pour les cœurs restés fidèles,

pour les âmes filiales. Il est vrai qu'il nous avertit que la mère Angélique, *un grand esprit*, y présidait et y donnait le ton. Il est vrai encore qu'à Port-Royal tout est grand, tout est profond, même les indécentes et ridicules tendresses de ces nonnes pour les restes mortels de leur directeur.

La mère Angélique ne voulut pas survivre à ce bien-aimé père de son âme. « Elle prodigua saintement le peu de temps qui lui restait de sa vie, en passant les jours et les nuits auprès du tombeau de M. de Sacy, et, dans les empressements que la brebis sentait pour suivre son pasteur, elle pria ce cher père de joindre ses vœux avec les vœux de sa fille, et de lui obtenir une grâce qu'elle demandait à Dieu avec tant d'instance. M. de Sacy, tout mort qu'il était, fit sentir qu'il était encore attentif aux désirs des vivants ; et les prières si ardentes que cette sainte épouse de J.-C. faisait sur son tombeau, furent, hélas ! bien promptement exaucées. Elle se releva de dessus ce sépulcre qu'elle arrosait de ses larmes. Elle se sentit frappée du coup de la mort (1)... » Quelques jours après, la mère Angélique allait « se rejoindre avec celui dont la mort même ne la pouvait séparer. »

La mort de l'archevêque de Paris consola un peu Port-Royal désolé. Comme il mourut subitement à Conflans, les Messieurs virent dans cette circonstance une punition terrible des torts, dont M. de Harlay s'était rendu coupable envers eux. Ils l'appelaient *un ministre de l'Antechrist, la vieille madame des Arquins*. Sans doute, l'éclat des talents et des services rendus à la religion et à l'État ne peut faire oublier les tristes défaillances de la vie privée de l'archevêque. Tout en défendant la bonne doctrine, il ne pratiqua pas assez la bonne morale. Toutefois, outre que les jansénistes ont enrichi son dossier d'*histoires terribles* plus ou moins authentiques, est-ce bien aux fidèles amis du cardinal de Retz et de M. de Gondrin à jeter la première pierre ? Est-ce bien à eux à se moquer du prélat parce qu'il se laisse dédier un livre où on le compare à saint Basile ? N'avaient-ils pas comparé à saint Athanase persécuté le Coadjuteur cachant ses vices plus que sa personne dans quelque taverne immonde d'Allemagne, et aux premiers successeurs des apôtres, le licencieux archevêque de Sens ! Mais

1. Fontaine, *Mémoires*, t. IV, p. 361.

nous savons depuis longtemps que les poids du sanctuaire de Port-Royal sont faux.

Le roi donna pour successeur à M. de Harlay l'évêque de Châlons, Antoine de Noailles, dont la famille était alors toute puissante, parce que madame de Maintenon destinait sa nièce et unique héritière au duc de Noailles. Les dévots applaudirent à cette nomination, et les jansénistes encore plus. Le prélat ne démentit les espérances ni des uns ni des autres. Dès qu'il fut installé, il ne parla que de réformes ; il demanda qu'on supprimât la comédie ; il s'informa par ses espions de ce qui se passait dans les familles, et adressa des réprimandes plus ou moins fortes aux pères, aux mères, aux enfants ; il fit des ordonnances pour remettre dans leur devoir les prêtres, les moines, les religieuses ; peu s'en fallut que les évêques n'essuyassent aussi sa censure, et que, se regardant comme le pape d'en deçà des monts, il ne les obligeât à garder plus exactement la résidence. Il se mêla de tant de choses et garda si peu de mesure, que peu de temps après son arrivée on fit sur lui cette chanson :

Sire, votre bonne ville  
Demandait un grand prélat ;  
Votre Majesté facile  
Ne nous donne qu'un bêta.  
Tout Noailles est imbécile.  
Leur visage d'Évangile  
Sert aussi mal votre État  
Dans l'Église qu'au combat.

Ce n'était pas un janséniste qui avait rimé ces mauvais couplets. Nos Messieurs étaient au comble de la joie de voir M. de Noailles sur le siège de Paris ; il avait été de leurs amis à Châlons et leur conservait son amitié : il en donna l'assurance à Racine, qui était venu le complimenter au nom des religieuses des Champs. Fier du crédit et de la protection de l'archevêque, ils reprirent leurs desseins de réforme universelle. Le chapitre de Paris fut d'abord le théâtre de leurs nouveaux exploits. Tous les chanoines étant assemblés, l'un d'eux, M. Lenoir, qui avait été frère au Chapeau à Port-Royal, dit à tous ses collègues : « Voici les jours de salut, voici le temps favorable de ramener la religion à son ancienne pureté ; retran-